



Savoir si tva exercice de 1983 est prescrite mari décède 1990

Par **lexomil**, le **25/05/2014** à **13:25**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse**rnMON MARI décède le 8 JUILLET 1990 à cause de sa mise enrn liquidation judiciaire cloturée pour insuffisance d'actifrn en 1997 le liquidateur à procédé alors qu'il n'était plusrn en droit une réouverture de LJ en 1998 à l'aide d'une rn réclamation de dette de TVA de 59000 francs c'était enrn francs majoré à 100 pour cent par le directeur des impôtsrn apres la mort de mon mari j'ai donnée au directeur rn 27600 Francs de mes salaires de visiteuse médicale enrn espèces : je dispose des reçus .la mise à jour pas faitrn cet argent doit etre déduit du principal . le liquidateur rn a fait une saisie immobilière avec cette dette de réouverture cassée en 2001 . celà continu que des abusrn la procédure date depuis 14 ans . le liquidateur plus enrn droit me poursuivra en son nom propre complicité dern l'avocat le compteur des honoraires tourne . la rn première AVOCATE à écrit j'ai son courrier la TVA estrn prescrite ARTICLE DU LIVRE des PRO fiscales L 186 .rn en 2014 ; le successeur du LIQUIDATEUR revient vers moi rn pas mandaté prétend devant la cour d'appel d'AMIENS rn que je dois 18000 EUROS de TVA que la prescription c'estrn 30 ans j'ai le papier de l'exercice de mon mari date rn de 1983 . nous sommes devenues héritières ma fille est rn moi .MA FILLE est propriétaire de la succession . rn payée est établie en 1994 . rn EN 2014 je reçois une ordonnance d'un voisin commerçantrn commissaire au tribunal de commerce . celui cirn redemande le passage d'un expert judiciaire afin d'évaluer mon bien . je fais opposition . je prend un rn AVOCAT nul que je conjédie en suite je passe à huit closrn devant le juge et l'avocat de l'adversaire . je reçoisrn un jugement suite à celà couvert de faux usage de fauxrn je traduis tous les faits à un nouvel Avocat je faisrn appel avec lui à la cour d'appel D'Amiens ; celui cirn me dira que ma présence est inutile . bonjour les fauxrn encore de l'adversaire il a fait un arrêt , prétendairn revenir sur une nouvelle saisie immobilière en 2014rn Ma fiffle n'a jamais reçue un seul papier du trib dern commerce de SAINT QUENTIN . les menteurs l'avocat rn adverse dit sur l'arrêt que celle ci n'a cessée de les ennuyer . nous

avons fait un courrier AU PROCUREUR DE L'AR REPUBLIQUE DE LAON . afin de l'avertir qu'elle ne recevait rien EN 2001 . demeurant sans réponse . c'est une véritable magouille en bande organisée pour nous en dérober notre bien . rn je dispose de 100KGS de papiers depuis 2001 j'ai réglé 20 000 euros de frais à plusieurs AVOCATS ; 24 ANS rn après un avocat que j'ai quitté voulait nous faire faire une liquidation partage . la loi dit que l'on a pas le droit de poursuivre après une clôture ; une personne rn en meilleure fortune . el liquidateur plus en droit rn nous a poursuivi seulement en 2000 .il a attendu que l'arn maison soit payée . rn les délais rien n'a été respecté dans une liquidation judiciaire .c'est une honte . pas le droit à la réouverture en 1998 . je dispose d'un texte . Après une clôture pour insuffisance d'actif en 1997 . ils continuent le TRIB du commerce de saint QUENTIN . rn Le JUGE COMMISSAIRE xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx qui a lancé cela rn par une ordonnance , son nom n'apparaît plus dans l'arrêt de la cour d'appel d'AMIENS . Mais leur AVOCAT rn nous a chargé à bloc .de FAUX usage de FAUX . QUE FAIRE rn j'ai besoin de vos conseils car le soit disant liquidateur rn MAITRE xxxxxxxx DE SAINT QUENTIN 02 n'a jamais été mandaté rn la IJ de mon mari . avec la complicité de la vic rn présidente leur ami ,car avant le bureau de M GRAVE était rn à deux pas du tribunal de LAON . cette femme opère dans rn mon dossier depuis tout ce temps . ils réalisent même rn une procédure de partage à notre rencontre en 2007 ; irecevaie procédure établie dans notre dos , nous n'avons rn jamais reçues ma fille et moi même d'assignation à rn comparaître .ils disent même avoir établis des jugements rn en 2008 2009 dont nous n'avons jamais eu connaissance .rn j'ai développé tout cela par écrit avec AR au nouvel AVOCAT le dernier . rien Y fait . nous sommes complètement rn dans une MAGOUILLE . je crois qu'il faut que je porte rn plainte à la police et je vais faire appel aux médias rn j'ai toutes les preuves des abus considérables .ET je me rn suis endettée à payer un AVOCAT MEDIATISE ; vite , j'ai rn besoin de vos conseils car j'ai 65 ANS ils veulent voler rn mon bien .victime de leur harcèlement acharnement depuis rn l'année 2000 . je tiens bon c'est un vrai scandale rn dénoncé. j'ai toutes mes preuves . je vous remercie de rn bien vouloir prendre ma demande en considération je balance des noms je n'en peu plus comprenez moi .rn rn LEXOMIL DEPUIS 1990